

# La Caselle Enchênée



*Association de Sauvegarde  
De  
L'Environnement du Pays  
De  
Lalbenque*

## UN CONTE DE NOEL ? PAS VRAIMENT !

**P**lutôt une histoire à dormir debout ! Si vous aimez les histoires extravagantes, lisez celle qui va suivre jusqu'au bout. Et comme il arrive parfois à la lecture des histoires extraordinaires d'Edgar Poe, vous risquez d'éprouver au fil des lignes quelques frissons. Mais venons en aux faits ! En début du mois d'août dernier, suite à la réussite du marché de nuit de Lalbenque avec ses plus de 1000 repas servis, la présidente du Gacail, association qui a mis en place les marchés du samedi matin ainsi que le marché de nuit en été, le premier mardi du mois d'août, se voit convoquée dans les jours suivant ce marché à la gendarmerie de Saint-Géry. On l'informe alors que sur le territoire de Saint-Géry une plainte a été déposée car on a retrouvé, agrafées sur deux arbres différents, deux affiches annonçant la tenue d'un marché de nuit à Lalbenque. Cet affichage sauvage sur un arbre est considéré comme un délit et, en tant que présidente de l'association, elle est responsable de cet acte délictueux. Les gendarmes de Saint-Géry lui expliquent les règles en vigueur en matière d'affichage, lui rappellent l'interdiction formelle de placarder sur un arbre et établissent un procès verbal. Floriane Gardes-Pindaries, ( puisque c'est d'elle dont il s'agit ), responsable du magasin Proxi à Lalbenque, proteste de sa bonne foi et assure qu'elle n'est pour rien dans cette affaire puisqu'elle ne sait même pas qui est venu afficher sur le territoire de Saint-Géry. Elle accepte malgré tout de signer le procès-verbal en s'imaginant, résignée, qu'elle en est quitte pour un simple rappel à la loi.

Les choses sont restées en l'état jusqu'en octobre dernier où elle est de nouveau convoquée à la gendarmerie de Saint-Géry. Et là, surprise ! On exige d'elle

pour cette infraction dont elle n'est pas responsable, au sens pénal du terme, une prise d'empreintes digitales, des photos de face et profil et, tenez-vous bien, un prélèvement de salive pour un test ADN afin qu'elle soit répertoriée dans le fichier national des empreintes génétiques ! Rien que ça ! On lui assure qu'elle ne peut pas refuser de se soumettre à ces prélèvements, sous peine de passer en correctionnelle. Floriane, décontenancée devant la proportion que prend cette affaire, n'a pas le réflexe de refuser et accepte, la rage au ventre, de se soumettre à ce test ADN.

Voilà donc la présidente d'une association dont tout le monde reconnaît l'action et l'utilité pour la vie de la commune et des communes à l'entour qui se retrouve fichée au même titre que les violeurs, assassins et trafiquants de drogues dans ce grand fichier national des empreintes génétiques. Et cela simplement parce qu'elle est la présidente d'une association dont on a retrouvé deux affiches agrafées sur deux platanes de Saint-Géry ! Elle n'est pas l'auteur du délit ( et quel délit ! ), elle ignore qui a procédé à cet affichage ( n'importe qui peut avoir posé ces affiches, y compris quelqu'un qui n'a rien à voir avec l'association ) et la voilà considérée comme une personne dangereuse qu'il faut faire rentrer dans ce fichier national.

Cette affaire est scandaleuse à plus d'un titre. Soit Floriane a eu la malchance de tomber sur un officier de gendarmerie qui a voulu faire un excès de zèle, soit nous nous trouvons dans une situation d'abus de pouvoir à l'encontre d'une citoyenne innocente, soit nous sommes en présence d'une volonté délibérée de la part du pouvoir en place de ficher un maximum de gens vivant sur le territoire français...quitte à trou-

ver n'importe quelle justification pour faire grossir le fichier national des empreintes génétiques. Cette troisième hypothèse n'est pas à écarter tellement sont nombreux les signes d'une société où le « tout sécuritaire » est en train d'empoisonner notre vie sociale. A quand le fichage pour insulte à votre voisin, pour conduite sans la ceinture de sécurité... ? Au vu de cette histoire rocambolesque, tous les présidents d'associations, tous les maires des communes de France devraient démissionner sur le champ pour être à l'abri de tels déboires !

L'ASEL apporte un soutien sans faille à la présidente du Gacail qui a dénoncé les faits, à juste titre, auprès du préfet, auprès du président du Conseil Général, auprès du maire de Lalbenque et auprès du procureur de la République en demandant à ce dernier que cette affaire soit classée sans suite et que Floriane soit retirée au plus vite du fichier national des empreintes génétiques.

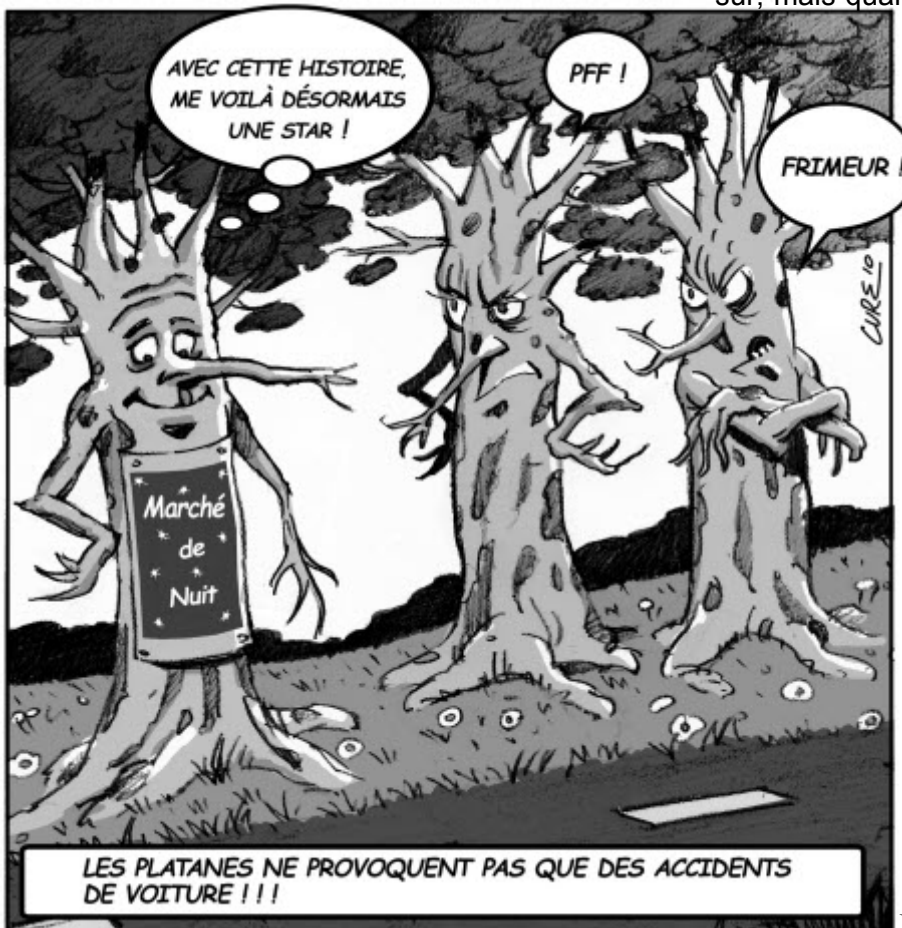
Je vous parlais en début d'article d'Edgar Poe. Vous n'avez pas de frissons en apprenant cette histoire, elle aussi extraordinaire ? Moi, si ! Cette affaire est nauséabonde et ne laisse rien présager de bon quant à la société qui se met en place, de façon rampante, par petites touches discrètes. Certains espèrent peut-être qu'on ne parle pas de ces dérapages et qu'il faut bien faire confiance à la justice. Confiance, oui...mais pas n'importe comment et dans certaines limites. En l'occurrence, les limites ont été largement dépassées et l'ASEL en appelle aux Pouvoirs Publics et au procureur de la République pour que le bon sens l'emporte !

Quelques mauvais coucheurs vont peut-être manifester un certain étonnement en lisant cet article dans la Caselle Enchênée, journal d'une association qui a pour simple vocation de sauvegarder l'environnement de Lalbenque. Si tel était le cas, nous rappelons que les 150 adhérents de l'ASEL, avant d'être des défenseurs de l'environnement, sont avant tout des citoyens et à ce titre, il est normal de faire connaître et de dénoncer ce genre de pratiques inacceptables. D'autre part, rappelons quand même que toute cette affaire commence par une agression scandaleuse contre deux pauvres platanes lâchement lacérés de quatre coups d'agrafeuse ( un à chaque coin de l'affiche ! ). L'arme du crime a été retrouvée : des agrafes de marque « Jaky » de 8 mm de large et de 4 mm de profondeur ! Il fallait bien qu'une association de défense de l'environnement s'intéresse au triste sort de ces deux victimes ! Mais qu'on se rassure : aux dernières nouvelles, les jours des deux platanes, longtemps entre la vie et la mort, ne seraient plus en danger !

**Dernière minute** : on vient d'apprendre, plusieurs mois après le début de cette affaire, que la gendarmerie de Saint-Géry n'a finalement pas envoyé le prélèvement de salive au fichier national des empreintes génétiques, s'étant rendu compte peut-être un peu tardivement que ce genre de délit relève du code de l'environnement et non du code pénal et, à ce titre, ne nécessite pas de procéder à un test ADN. On nous apprend dans le même temps que l'affaire a été classée sans suite. Deux bonnes nouvelles, bien sûr, mais quand même ! Dans quel pays vit-on pour

que personne, ni la gendarmerie de Saint-Géry, ni le procureur de la République ne prenne le temps d'informer la principale intéressée de ces deux décisions qui l'auraient immédiatement rassurée. Pas un seul coup de fil, pas un seul courrier ! Quoi qu'il en soit de l'issue favorable de cette rocambolesque affaire, Floriane reste malgré tout inscrite au fichier « Judex », sorte de fichier interne des renseignements généraux pour avoir été responsable de ce grave délit... ce qui est cher payé en termes de gratification pour tout le travail et toute l'énergie que demande la responsabilité d'une présidence d'association.

**Le comité de rédaction**



**Dessin de Fabrice Cure**

# DEUX CARTONS ROUGES

## LYONNAISE DES EAUX... UNE LYONNAISE DÉSO...BLIGEANTE !

Avez-vous tous reçu votre facture d'eau de la Lyonnaise des Eaux ? Oui, probablement ! Avant de vous acquitter de cette facture avez-vous bien regardé le montant ? Pas certain ! La plupart d'entre nous, se fiant à l'honnêteté du fournisseur et sachant que nous vivons dans des zones rurales où l'eau n'est encore pas trop chère, en tout cas bien moins chère que dans certaines autres régions de France, n'ont probablement pas pris le temps de comparer le montant de la facture 2010 par rapport à la facture 2009. Ceux ou celles qui se sont bien aperçus d'une augmentation se sont peut-être dit qu'ils avaient consommé plus d'eau cette année que l'an dernier, qu'ils avaient été plus gourmands en douches, arrosages de pelouses ou de jardins... Seuls ceux qui sont allés décortiquer leur facture, en allant vérifier le prix du mètre cube, ont compris les raisons de cette augmentation impressionnante. Le prix du mètre cube d'eau se divise en trois parts : la part qui revient à la Lyonnaise des Eaux, la part qui revient au syndicat de l'Iffernet et la part qui revient à l'Agence Adour-Garonne. Eh bien, sur les factures de 2010, la part revenant à la Lyonnaise des Eaux a augmenté, tenez-vous bien de 37 % ( de 60 à 82 centimes ) et la part de l'Agence Adour-Garonne a tout simplement doublé ( de 12 à 24 centimes ) ! Quand EDF augmente de trois ou quatre pour cent son tarif électrique, on en parle partout dans les médias, quand GDF procède à des augmentations régulières du gaz, on crie au scandale et quand le carburant prend quelques centimes, c'est la colère générale ! Et là, nous avons tous été augmentés brutalement de 37 % et de 100 % sans que personne ne s'émeuve d'une telle situation. Aucun élu n'a fait de commentaire, aucun dirigeant de la Lyonnaise des Eaux n'a daigné prévenir les milliers de

clients , aucun responsable du syndicat de l'Iffernet n'a donné la moindre explication... Bref, tout s'est passé comme une lettre à la poste, en douceur, sans cri, sans douleur... sauf pour notre portemonnaie.

L'ASEL, quant à elle, s'est préoccupée de cette situation et a demandé des comptes à la fois à la Lyonnaise et au Syndicat de l'Iffernet. Après un premier étonnement devant notre stupéfaction, on nous a répondu que cette augmentation était indispensable pour faire face aux différents travaux de réfection de canalisations qui vont s'étaler sur trois ou quatre ans et qui sont à la charge de la Lyonnaise des Eaux. Soit ! On veut bien le croire mais on est en droit de se poser des questions sur cette allégation sans preuve. La Lyonnaise n'a pas la réputation d'être une oeuvre à caractère philanthropique et, en bonne entreprise privée qu'elle est et désireuse de faire plaisir à ses actionnaires gourmands ( pour ne pas dire gloutons ), on peut légitimement imaginer que les travaux à venir ( que nous ne contestons pas ) ont bon dos pour faire avaler une pilule un peu grosse. D'autre part, n'aurait-il pas été plus juste, moins brutal de faire augmenter les prix du mètre cube progressivement pour que la note soit moins salée pour les clients ? Une entreprise qui pense à l'intérêt de ses clients avant ceux de ses actionnaires procède de la sorte, non ? A une époque où les dossiers de surendettement explosent et où les bénéficiaires des Restaurants du Coeur sont en augmentation vertigineuse, il aurait été judicieux d'avoir la main un peu moins lourde. Et enfin, même dans l'hypothèse où cette augmentation brutale serait vraiment juste et nécessaire, rien, absolument rien n'excuse l'absence totale d'explications par une lettre jointe à la facture pour

justifier la hausse brutale du tarif du mètre cube. Cela s'appelle de la courtoisie ou, plus simplement, du respect dû à ses clients. La Lyonnaise a considéré que nous étions des moutons dociles qu'elle pouvait tondre allègrement, sans se donner la peine d'expliquer au vil bétail que nous sommes à quoi va servir la laine.

Pour continuer à filer l'image des animaux domestiques, les clients de la Lyonnaise veulent bien se faire traire mais le minimum requis est de savoir qui va boire notre lait ! C'est pourquoi, l'ASEL demande officiellement à la Lyonnaise des Eaux qu'elle s'engage à joindre à la prochaine facture toutes les explications nécessaires à la compréhension de ces nouveaux tarifs qui ont connu une augmentation dont la démesure n'a d'égale que la brutalité. Gageons que notre demande sera entendue et que cette entreprise qui se sait sans concurrence ne va pas profiter de sa situation de quasi monopole pour procéder régulièrement à des hausses de tarifs aussi incompréhensibles. N'est-ce pas également le rôle des élus de veiller à ce que de tels abus ne puissent pas se produire et, dans le cas échéant, au moins de les dénoncer ? Le Syndicat de l'Iffernet, quant à lui, n'a pas joué son rôle : il pouvait peser pour empêcher cette facturation démesurée.

Allez, c'est Noël et on ne va pas se quitter fâchés ! Levons nos verres et trinquons, les verres pleins non pas de champagne ( de moins en moins de gens ont les moyens d'en acheter ! ) mais de la bonne eau qui coule à nos robinets, une eau que nous considérons, malgré le ton polémique de ce carton rouge, comme une eau d'excellente qualité grâce aux techniques ultramodernes de filtrage mises en place depuis des années à la station de pompage du Tréboulou que l'ASEL vous invitera à visiter au printemps prochain, lors d'une journée « Portes ouvertes » organisée par le Syndicat de l'Iffernet et la Lyonnaise des Eaux.

**D P**

## HALTE AU FEU

Labarthe est un très joli hameau du Quercy situé au pied d'une colline, sur la commune de Belmont-Sainte-Foi. Mais quand il pleut fort, l'eau dévale et inonde jardins et maison. Il n'y a évidemment pas d'assainissement pour les eaux pluviales et fort peu de fossés.

Monsieur le Maire de Belmont Sainte Foi est en même temps le principal agriculteur et il y rachète beaucoup les terres. Comme il est propriétaire, il peut en toute légalité supprimer toutes les haies qui dérangent la ligne droite. Évidemment chaque année les tracteurs sont plus gros, plus puissants, plus confortables. Ils roulent à pleine vitesse sur les

chemins vicinaux étroits et veulent aller toujours plus vite dans les champs. Alors les haies, on y met le feu, les bosquets aussi ; un coup de bull là-dessus et la voie est libre!

Certains ont cru que les agriculteurs étaient les protecteurs de la nature. Pure illusion ! Il n'y a que la loi du profit le plus rapide pour rembourser les prêts bancaires du Crédit agricole, la banque des « subprimes » ruraux. : « Empruntez, empruntez c'est les fonds qui manquent le moins et produisez, produisez au plus vite. »

Mais Monsieur l'exploiteur du terroir oublie qu'un jour la terre lui fera payer : ravinement, dessèchement, épuisement, mort de la biodiversité, inondations. De plus, à force de tuer les paysages,

ces maisons quercynoises finiront par ne plus rien valoir, car les « étrangers » s'en détourneront. Alors, il ne restera à Monsieur l'exploiteur agricole qu'un gros tracteur usé et des traites qui courent, qui courent... Et les électeurs, gorgés de melons, auront été voir ailleurs

NB : Labarthe n'est qu'un exemple parmi d'autres : la Beauce s'étend doucement. En attendant la Région Midi-Pyrénées s'épuise à financer la replantation des haies. Le parc du Quercy ferait peut être bien de calculer le bilan coûts-avantages de ce productivisme échevelé dont le bilan économique est sûrement désastreux et d'en faire la pédagogie auprès des agriculteurs.

**Dudulle....en colère !**

# BRÈVES

## L'ailante, une jolie calamité.

### Faites passer le message

Nous connaissons tous ce nouvel arbuste, plus connu sous le nom de « Vernis du Japon ». Mais c'est un tueur. Il se développe très vite, répand des substances toxiques, élimine les autres espèces, dérange les fondations et on ne peut rien en faire.

À ne jamais planter, car il s'échappe ensuite très facilement des jardins grâce à ses graines ailées (100 000 samares par an) et part coloniser les forêts et les landes. Et à part l'arracher quand il est encore jeune, on ne sait pas bien quoi faire pour s'en débarrasser, car si on le coupe, il repousse et se propage d'autant mieux en monopolisant très vite l'espace.



Demander aux jardinerias qui en vendent de les détruire.

## Lalbenquois, vous êtes tous endettés

Une étude sur l'endettement des régions et communes de France vient d'être publiée.

Pour les communes, l'endettement tient compte du nombre d'habitants, et, de ce fait, le rapport indique l'endettement pour chaque habitant.

Savez-vous que, dans les communes du Lot de 500 à 2.000 habitants appartenant à un groupe fiscalisé (4 taxes), Belfort du Quercy peut être cité en exemple ?

Chaque habitant de cette commune a une dette de seulement 1 €.

Viennent ensuite ceux de Belmont Ste Foi, avec 18 €/habitant, Varaire 63 €/habitant, Laburgade 238 €/habitant, Aujols 295 €/habitant....

Quant aux lalbenquois, chaque citoyen une dette de 565 €... ce qui, somme toute, n'est pas grand chose comparé aux 25000 euros par personne de la dette publique de la France.

**C C**

## Un escalier à éviter

D'aucuns pourront me traiter de radoteur, de vieux grincheux (vieux, c'est vrai) ou, encore, comme dit la chanson «...carrément méchant, jamais content... », Je persiste à alerter cette année encore sur la dangerosité, pour les enfants et les personnes âgées, de l'escalier du Sol qui a été vandalisé il y a 3 ans et

**P F**

n'a subi aucune réparation depuis.

Tout donne à penser que le financement de cette réparation atteint une somme exorbitante, et que notre municipalité n'a pas les moyens d'assumer un tel chantier.



Je suggère qu'elle fasse une demande de subvention pour cette œuvre de prévention d'accident auprès du Conseil Général, voire auprès du Conseil Régional.

**C C**

Félicitations par contre à la mairie pour avoir réparé rapidement les marches de l'escalier de la maison communale près de la piscine. Un homme de Fontaines y avait fait une chute spectaculaire au printemps dernier. Faut-il attendre que quelqu'un se casse de nouveau le dos dans l'escalier du Sol ?

---

## Le pigeonnier de Lalbenque : le retour !

Depuis la fin octobre, le pigeonnier de Lalbenque est enfin un bien communal. Après avoir appartenu très longtemps à la famille Lugol, puis au malheureux lotisseur qui attend toujours désespérément la vente de la première parcelle de son lotissement, la commune est désormais propriétaire de ce symbole du patrimoine local, suite à un accord passé entre la mairie et le propriétaire du lotissement du Pigeonnier. La commune en a profité pour acquérir toute la pointe de terrain qui rejoint la D 6 et la D 19. C'est une bonne nouvelle... La question va se poser désormais de savoir si on laisse ce pigeonnier en l'état avec son crépi abîmé ou si on entreprend des travaux de crépissage ou de façade en pierres apparentes. Le débat est ouvert. L'essentiel est de surveiller la toiture pour ne pas laisser l'eau y pénétrer et ainsi endommager la charpente. Ou alors, une autre idée originale : pourquoi ne pas habiller ce pigeonnier avec une architecture moderne, avec verre et acier, pour qu'il soit en harmonie avec son nouveau voisin, le bâtiment de l'étude de la notaire, Françoise Lejeune-Cerna ? En voilà une bonne idée !

**D P**

\*\*\*\*\* ASEL 5 \*\*\*\*\*

## BELFORT DU QUERCY

La Caselle continue sa promenade à travers la communauté de communes. Après la commune d'Escamps dont nous avons parlé il y a quelques mois, c'est du côté de Belfort du Quercy que nous avons eu envie d'aller flâner.

Belfort-du-Quercy est un village de 520 habitants, situé sur un pic qui domine toute la vallée qui s'étend vers le Tarn-et-Garonne. Un village essentiellement agricole avec encore plus d'une quarantaine d'exploitations, un chiffre étonnant comparé au nombre de fermes en voie de disparition dans les autres communes de la Communauté de communes. Il faut dire que les terres de Belfort sont plus riches que la majorité de celles du canton. On y trouve de l'élevage mais aussi des cultures de fruitiers ( melons, pommes, abricots, coings, prunes séchées sur place dans des séchoirs appropriés, huile de noix fabriquée à la ferme ). La vigne aussi a fait son apparition depuis une dizaine d'années avec l'installation d'un néerlandais dont nous parlerons plus loin.

Signalons l'ambition de la nouvelle municipalité qui s'est engagée dans l'élaboration d'un PLU ( Plan Local d'Urbanisme ) avec pour principal objectif la volonté de faire grossir le bourg et quelques rares hameaux déjà existants et de laisser tout le reste de la commune en zones agricoles ou en zones de loisirs. La municipalité tourne délibérément le dos à cette déplorable maladie d'un mitage déguisé qui consiste à laisser construire de petits lotissements autour de deux ou trois fermes. Le PLU de Lalbenque avec toutes les zones constructibles autour du Gascon ou autour du Cuzoul en est un parfait exemple. Outre la déperdition de terres agricoles, ces nouvelles habitations, éloignées du bourg, vont nécessiter encore et encore des déplacements inutiles en voiture pour se relier au centre du village. L'équipe municipale de Belfort semble vouloir éviter ce travers en concentrant l'agrandissement de la commune autour du bourg existant et l'ASEL ne peut que l'en féliciter.

La vie associative semble également florissante avec le comité des fêtes, l'association « Maisons et terroirs » et « Les amis de Saint-Jean des Arades », association qui a redonné vie à cette magnifique chapelle avec, adossé à l'édifice, ce petit cimetière dont les murets ont été récemment remontés grâce à l'aide des bâtisseurs en pierres sèches de Limogne. Une nouvelle station d'épuration vient de voir le jour grâce à la ténacité de Serge Vidal, le premier adjoint. Une station qui fonctionne avec des roseaux, à l'identique de celle de Lalbenque, mais plus petite en capacité d'épuration.

Le patrimoine de ce village n'est pas en reste. Un petit détour par l'histoire : le village actuel de Belfort, tel que nous le connaissons, date de deux siècles seulement. Auparavant, jusqu'à la Révolution, tout le village se lovait dans l'enceinte de l'ancienne bastide

autour de son château, qui se situait en bas du village. Ce n'est qu'à partir du 19<sup>ème</sup> siècle que le village s'est construit autour de l'axe routier de Puy-Laroque à Montpezat, avec comme symbole de cette nouvelle architecture, la construction de l'église actuelle, vers le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. Depuis 20 ans, un passionné de viticulture, monsieur Lismonde, d'origine néerlandaise, a racheté toutes les parcelles à l'abandon de l'ancienne bastide ( 39 actes notariés au total ) et a fait de cet endroit un petit bijou que certains n'hésitent pas à qualifier de quartier « Saint-Cirq Lapopie » de Belfort ! Peu de gens extérieurs au village connaissent cette merveilleuse réalisation qui donne au village un caractère exceptionnel. Signalons également la surprenante petite église de Saint-Jean des Arades, en ruines il y a quelques décennies, et désormais merveilleusement rénovée.

Des personnalités hors du commun habitent cette commune. Signalons Jo Mertens, pianiste de grande renommée, médaille d'or du conservatoire royal de musique de Liège en...1948 et qui, malgré son âge, n'a rien perdu de ses talents. A signaler la voix exceptionnelle de Yves Le Pech, une voix de soprano tellement rare qu'on en compte seulement une douzaine de par le monde. Ces deux-là, Jo et Yves, nous ont gratifiés cet été dernier de 6 concerts dans l'église de Saint-Jean des Arades. Un pur régal ! N'oublions pas Eugène Lismonde qui a redonné vie à l'ancienne bastide et qui fabrique, dans ses chais ultramodernes d'une technologie étonnante, un excellent vin biologique en cours de certification, « le Tour de Belfort », à partir de ses dix hectares de vigne. Et puisque nous parlons d'agriculture biologique, cette culture est hélas assez rare dans ce pays pour que nous ne comissions pas l'erreur d'oublier de mentionner la ferme de Karl Hild et de son épouse qui vendent leurs légumes biologiques à la ferme et sur le marché de Cahors.

Alors que manque-t-il à ce village pour utiliser au mieux tout le potentiel existant ? Peut-être tout simplement une volonté plus marquée du conseil municipal pour aller de l'avant. Belfort est le village dont l'endettement par habitant est un des plus bas de

toutes les communes du Lot, à savoir 1 euro par habitant. Est-ce vraiment une chance ? Une commune n'a-t-elle pas besoin d'investir en permanence pour se doter d'outils de développement ? Il manque notamment un lieu dans lequel on pourrait vendre les nombreux produits de qualité fabriqués dans ce village. Ces circuits courts sont à encourager autant que possible dans tous les petits villages pour lutter contre la grande distribution et les règles du marché qu'elles imposent au détriment des producteurs. Ce commerce de proximité pourrait également mettre en valeur le patrimoine local et prendre la forme d'un estaminet pour devenir un lieu de rencontre entre la population locale et les visiteurs...qu'il est convenu d'appeler des touristes. Dans un autre domaine, la commune saura-t-elle faire preuve d'une réelle volonté pour aider les différents projets portés par différentes personnes du village : éco-quartier avec un lotissement de maisons à très basse consommation d'énergie, ferme pédagogique avec des chevaux et des ânes, un conservatoire de 17 races d'animaux, essentiellement des gallinacés, la création d'un cynodrome pour des courses de lévriers...autant d'idées qui ne pourront voir le jour que si les porteurs de projets se sentent fortement épaulés par l'équipe municipale. Il manque entre autres une incitation à la création de chambres d'hôtes, étonnamment peu nombreuses dans la commune, qui permettraient, outre un revenu pour les propriétaires, une meilleure fréquentation touristique de ce village qui peine à se mettre en valeur, malgré tout le désir qu'il en a. Bref, ce village, s'il le veut, a un bel avenir devant lui. Après le long règne de Raymond Lacan et l'arrivée d'Alain Viet comme maire du village, des remous se sont fait jour au sein du conseil municipal qui a connu déjà la démission de deux élus, dont le premier adjoint. C'est aux quercybelfortois et belfortois de prendre en main leur destin, dans la concertation permanente, dans l'écoute de toutes les idées, à l'écart des divisions stériles...pour faire en sorte que Belfort soit le village « beau » et « fort » qu'il a pour naturelle vocation de devenir.

D P

## LE CASSE TÊTE DU TRI

Oui, je sais, on vous l'a déjà dit... IL FAUT TRIER.

On pensait que c'était un geste désormais mécanique et compris mais il semble que cela ne soit pas tout à fait gagné : **nos maires sont désespérés**, tout va mal. Il faut lire l'éditorial du dernier bulletin d'information de la commune de Lalbenque qui épingle chaque point de collecte de la commune où on a retrouvé dans les poubelles vertes des déchets inappropriés. Le constat est sans appel : beaucoup de points de collecte ont eu leur « carton rouge »... com-  
\*\*\*\*\* AS EL 6 \*\*\*\*\*

me dans la Caselle ! Les erreurs de tri constituent un sérieux handicap pour la stabilisation de notre taxe, ce qui est la répercussion solidaire (même si injuste) d'un service rendu à la collectivité.

**Mais au fait, à quoi ça sert de bien trier ?**

D'une part, cela réduit la quantité de déchets à stocker ou traiter. Le sous-sol de notre territoire n'est pas idéal pour le stockage des ordures. Il n'y aura bientôt plus de place dans les sites condamnés à cet usage.

D'autre part, bien trier = économiser. Si quelqu'un ne trie pas bien, c'est tout son village qui paiera l'erreur (transport, passage au centre de tri, re-transport, enfouissement.)

## POUBELLE VERTE : LE PIEGE, C'EST QU'ELLE N'ACCEPTÉ PAS TOUT !

### ELLE AIME LE PLASTIQUE... OUI, MAIS

Pas n'importe lequel : seulement celui des bouteilles (boissons, huile de table) et des flacons (shampoings, savons... ) **vides** ; ainsi que le film transparent qui sert à regrouper les bouteilles en packs de 6... . S'il n'y a pas d'erreur de tri, une tonne d'éléments recyclés = 700 kg de pétrole économisés.

### À savoir : elle n'aime pas les desserts ni les autres plastiques

Donc inutile de la remplir de pots de yaourts, compotes, fromage blanc, seaux, gouttières, arrosoirs, pots de fleurs, polystyrènes, tuyaux : même vides et propres, elle ne pourra pas les digérer. Ils font hélas partie des 90 sortes de plastiques que nos usines ne savent pas encore recycler.

### ELLE ADORE LES BRIQUES...

Alimentaires bien sûr ! Allez-y gaiement, jetez les petites et les grandes ! Dans les briques de lait, de soupes, de jus de fruits, le principal composant recyclé est le carton. Il sera transformé après traitement, en papier cadeau, en enveloppes kraft, papier peint. Une tonne recyclée économisera 2 tonnes de bois.

### ET LES PAPIERS

S'ils sont propres ! Donc pas de mouchoirs ou essuie-tout déjà utilisés... . Même les petits morceaux de papier déchiré sont acceptés de même que les revues, feuilles, enveloppes, journaux, secs et **propres**...

### ET LE MÉTAL

Donnez-lui vos aérosols, vos canettes de bière, coca, capsules, couvercles de bocaux, et vos boîtes de conserves bien vidées, même sans les laver. Ainsi vous économiserez de la matière première : le fer, qui n'est pas inépuisable. Si on le recycle, elle réapparaîtra un jour dans un autre objet : le guidon de ton vélo par exemple !

### LE COMPOSTEUR : UNE POUBELLE VÉGÉTARIENNE QUI VAUT SON PESANT D'OR.

Avant, les poules ou le cochon se chargeaient de nos déchets biodégradables... Maintenant c'est plus dur ! Un composteur, placé au fond du jardin, mangera tout ce qui est biodégradable. Nous pouvons l'obtenir en appelant le SYDED au 05.65.21.54.30 contre la participation de 20 €. Si tout le monde en avait un, **le poids des conteneurs marron diminuerait** de 30%... Et notre

facture d'ordures ménagères pourrait cesser d'augmenter !

### RÉCUP' VERRE N'AIME PAS LES BOUCHONS... NI LA VAISSELLE CASSÉE !

Le verre du conteneur est apporté directement à la Verrerie Ouvrière d'Albi. Là, il sera broyé puis fondu à 1500° C. S'il y a du métal, du plastique, du liège, des ampoules ou de la vaisselle (verre de table, assiette) cassés, cela formera des impuretés dans les nouvelles bouteilles, et elles seront plus fragiles. Le verre serait recyclable à l'infini si on faisait un petit effort !

**En conclusion** : on croit bien faire quand on **dépose des déchets dans le container vert** : mais **mettre des choses en plus de la liste affichée, c'est comme si on y jetait des euros** !

Au printemps prochain, l'*ASEL* organisera une opération « Dépollution des BACS VERTS » en lien avec la mairie de Lalbenque ! Vous serez invités à y participer. Chaque poubelle sera vidée et, avec l'aide de l'*ASEL* et d'un technicien du SYDED, nous trierons sur place en expliquant aux personnes intéressées les différentes erreurs retrouvées dans chaque poubelle.

**S R**



Dessin de Yves Poupeau

## Une idée de cadeau pour les fêtes de Noël ?



Ayant fait le pari que les adhérents de l'ASEL et les lecteurs de la Caselle qui n'ont pas renoncé à lire sont plus nombreux que la moyenne, nous leur conseillons pour les fêtes de Noël de s'acheter, ou d'offrir à leurs proches, L'antimanuel d'écologie rédigé par Yves Cochet et publié aux Éditions Bréal en 2009. Aussi complet qu'accessible dans son approche de la question écologique, ce petit livre a le grand mérite de renvoyer à de nombreux ouvrages et articles abordant les problèmes environnementaux dans toute leur complexité. On y trouve également de nombreuses définitions éclairantes, dont par exemple celle de « l'empreinte écologique » que nous avons décidé de reproduire ci-dessous à destination des éventuels lecteurs de cet ouvrage :

« Quelle quantité de ressources me sont nécessaires pour vivre comme je le fais ? Telle est la question que chacun d'entre nous peut et doit se poser en examinant son mode de vie. Est-ce que je mange de la viande et du poisson tous les jours ou non ? Ma nourriture provient-elle de loin – plus de 500 kilomètres – ou bien est-elle surtout locale ? Mes produits alimentaires sont-ils de saison. Quel poids de déchets se retrouve dans ma poubelle chaque soir ? (...) Quelle est la distance que je parcours chaque semaine en transport collectif ? A pied ou en vélo ? En voiture ? Quelle voiture ? Seul ou à plusieurs ? Combien d'heures d'avion par an ? Les réponses à ces questions élémentaires, et à d'autres, permettent de calculer l'empreinte écologique de chacun, c'est-à-dire la surface de terre et d'eaux dont chacun a besoin pour produire les ressources qu'il consomme et pour absorber ses déchets, compte tenu des technologies actuelles. L'empreinte écologique se mesure en hectares, ce qui permet de comprendre facilement ce dont il s'agit et de réaliser des comparaisons. Plus généralement, l'empreinte écologique s'étend à une population vivant sur un territoire donné. On peut ainsi mesurer l'empreinte écologique d'une ville, d'une région ou d'un pays, et jusqu'à la planète entière avec ses 6,7 milliards d'habitants. En 2005, l'empreinte écologique de l'humanité était de 2,7 hectares par personne, alors

que la biocapacité globale, c'est-à-dire la surface totale des zones biologiquement productives pour répondre à nos besoins, n'était que de 2,1 hectares par personne, sans tenir compte des besoins des autres espèces ! L'humanité demande donc à la Terre de lui fournir 30% de plus que ce qu'elle peut offrir, et ce chiffre ne cesse d'augmenter. Autrement dit, l'humanité a besoin de 1,3 Terre pour vivre, alors que nous n'en avons qu'une. Comment est-ce possible ? Essentiellement en extrayant des énergies fossiles du sol – pétrole, gaz, charbon – sans capacité de renouvellement de ces ressources. Mais aussi en surconsommant le bois des forêts et les poissons des mers qui ne peuvent plus se reproduire suffisamment. Nous vivons sur un capital naturel qui s'épuise, alors qu'il faudrait se limiter aux intérêts que celui-ci produit annuellement.

L'empreinte écologique permet aussi de comparer les impacts de chaque pays sur la biosphère, et de savoir si tel pays vit au-dessus de ses moyens, c'est-à-dire si son empreinte écologique dépasse la biocapacité de son territoire. Un américain du Nord a une empreinte de l'ordre de 9,5 hectares, tandis que sa biocapacité est de 5,8 hectares. Soit une dette écologique de 3,7 hectares par personne. Un habitant de l'Union Européenne n'est guère plus vertueux, puisque son empreinte est de 4,8 hectares et sa biocapacité de 2,2 hectares, ce qui donne une dette écologique de 2,2 hectares. En revanche, un Américain du Sud impacte sur 2 hectares seulement, alors qu'il dispose d'une biocapacité de 5,4 hectares. Il a donc un crédit écologique de 3,4 hectares. L'Africain moyen a la plus petite empreinte, 1 hectare, mais une faible biocapacité. Il est néanmoins créditeur. Bref, les pays « riches » sont beaucoup plus prédateurs de ressources naturelles que les pays « pauvres ». Est-ce à dire que leurs habitants sont plus heureux ? »

Y D

**Note de la rédaction :** Décidément ce numéro 21 de la Caselle est marqué du signe de l'empreinte : empreintes digitales et génétiques dans l'éditorial et empreinte écologique dans le livre de Yves Cochet ! Il ne manque plus que les empreintes « génitales » de notre stupéfiant ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux !



**BULLETIN D'ADHESION: 15 euros/an  
ou 20 euros par couple.**

**NOM :**

**Prénom :**

**Adresse:**

**Pour nous contacter:**

**A S E L**

Mairie de Lalbenque

46 230 Lalbenque.

Tel: 05 65 31 75 91

Ou: 05 65 20 24 89

Sur notre site : <http://www.asel.eu.com>

